

Annexe 1.

Lexique

Appareils électroménagers et électroniques (AEE): large éventail de produits dotés d'un circuit ou de composants électriques avec une alimentation électrique ou une batterie. (1)
Exemples : laveuse, ordinateur, cafetière, appareil photo, micro-ondes, etc.

Autoréparation : action de réparer un appareil défectueux soi-même. Elle peut entre autres se faire à l'intérieur d'ateliers de réparation ou grâce à des ressources en ligne.

Cycle de vie : ensemble de toutes les étapes que traverse un produit, allant de sa conception à son élimination (extraction des matières premières, fabrication, transport, achat, utilisation, réparation, reconditionnement, recyclage, valorisation, élimination).

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE): déchets de six catégories de produits, soit les équipements de refroidissement et de congélation, les écrans et moniteurs, les lampes, les gros électroménagers, les petits électroménagers et les petits équipements informatiques et de télécommunication (1).

Droit à la réparation : droit de faire réparer ses objets ou de les réparer soi-même, dans un court délai et à un prix raisonnable. Il exige généralement la mise en place de réglementations obligeant les fabricants à concevoir leurs produits pour qu'ils soient réparables et à rendre accessibles pendant un certain temps les manuels, schémas, pièces, logiciels et outils nécessaires à la réparation à un prix raisonnable.

Durabilité : qualité d'un bien qui a une longue durée de vie, afin d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont utilisées pour le produire.

Durée de vie : période entre les moments où le produit sort de l'étape de fabrication et où il devient inutilisable. Une distinction est faite avec la **durée d'usage**, soit la période pendant laquelle le produit est utilisé, en état de marche et prêt à l'emploi (21 et 22). Ainsi, la durée de vie d'un produit peut ne pas avoir été atteinte à la fin de sa durée d'usage par son propriétaire.

Écoconception : stratégie de conception des produits qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels durant tout le cycle de vie du produit en cherchant à les minimiser (27).

Écofiscalité : application de divers outils fiscaux, visant à modifier les comportements, à des fins de préservation de l'environnement (ex. tarification du carbone).

Écofrais : frais de gestion environnementale payé par le consommateur ou la consommatrice applicable lors de la vente d'un objet assujéti à un système de responsabilité élargie des pro-

ducteurs. Les écofrais sont utilisés pour financer les coûts de gestion du programme (offre de points de collecte, transport, recyclage, etc.).

Économie circulaire : système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités (24).

Économie linéaire : modèle économique qui consiste à extraire les matières premières nécessaires à la production, puis à les transformer, à les consommer et, enfin, à les éliminer (25).

Éco-organisme : organisme à but non lucratif représentant les fabricants assujettis à la REP. Ces fabricants paient une contribution à l'éco-organisme auquel ils adhèrent pour chacun des biens qu'ils mettent en marché. Ce montant est lié au type de produit et au coût de gestion de ce produit en fin de vie. Ces contributions financières permettent ainsi de financer l'ensemble des obligations des fabricants (prévention, réemploi, collecte, tri, recyclage des déchets, sensibilisation, etc.). Les contributions peuvent être modulées en fonction du respect de certains critères environnementaux, comme l'écoconception des produits mis en marché (25).

Équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂) : unité de mesure utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement climatique. Le potentiel de réchauffement climatique du CO₂ est utilisé comme point de référence. Par exemple, selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le potentiel de réchauffement du méthane est de 25 alors que celui du CO₂ est de 1, ce qui signifie que les émissions d'un million de tonnes métriques de méthane équivalent aux émissions de 25 millions de tonnes métriques de CO₂ (12).

Garantie du fabricant (ou garantie conventionnelle) : type de garantie offerte par le fabricant à l'achat d'un bien et définie selon certaines modalités qui peuvent inclure la possibilité de faire réparer l'objet, une garantie de remplacement de pièces ou de l'objet pour une durée définie, etc. Pour l'utiliser, il peut y avoir des frais à déboursier ou non (41).

Garantie légale : protection minimale prévue dans la loi et applicable automatiquement à l'achat d'un bien. Elle permet un remboursement ou un remplacement du bien si ce dernier n'est pas de qualité, durable, sécuritaire ou conforme aux attentes créées par les représentations du vendeur. Elle protège également contre les défauts cachés (39).

Garantie prolongée : type de garantie payante offerte par le commerçant qui permet de prolonger la garantie du fabricant déjà offerte à l'achat.

Irréparabilité volontaire : « toute technique, y compris logicielle, par laquelle un metteur sur le marché vise à rendre impossible la réparation [...] d'un appareil ou à limiter la restauration de l'ensemble des fonctionnalités d'un tel appareil hors de ses circuits agréés » (Code de la consommation français - Article L441-3).

Mesures techniques de protection (MTP): ensemble de procédés dont un produit est équipé qui visent à réduire les infractions au droit d'auteur. Elles utilisent différents types de technologies pour contrôler l'accès au contenu numérique protégé par le droit d'auteur, ou pour empêcher sa copie ou son partage par un utilisateur ou une utilisatrice.

Obsolescence: dépréciation prématurée d'un produit. Plusieurs types d'obsolescence existent :

- l'obsolescence économique qui est liée au rapport qualité/prix du produit, à la baisse de son prix ou au prix des réparations.
- l'obsolescence programmée qui est un stratagème planifié par les fabricants dès la conception du produit pour en réduire la durée de vie.
- l'obsolescence psychologique ou esthétique qui est liée à l'image et aux changements de besoins des consommateurs et consommatrices. Cette perception est notamment influencée par la publicité.
- l'obsolescence fonctionnelle et technologique qui est liée aux améliorations des caractéristiques du produit. Par exemple, l'obsolescence logicielle - qui est liée à l'indisponibilité ou au dysfonctionnement d'un logiciel - est une forme d'obsolescence technologique.

L'obsolescence peut être absolue - si le produit cesse de fonctionner - ou relative - si le produit fonctionne encore.

Reconditionnement: remise d'un produit ou d'un composant à l'état neuf avec une garantie équivalente ou proche de celle du neuf (32). Le processus de reconditionnement complet comprend généralement la collecte, l'effacement des données (pour l'électronique) et la mise à niveau, la réparation pour la fonctionnalité et, ensuite, les retouches esthétiques (33).

Réduction à la source: action permettant de prévenir ou de réduire la génération de résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit (24).

Responsabilité élargie des producteurs (REP): approche qui vise à transférer la responsabilité financière et organisationnelle de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché (45).

Réparabilité: caractère d'un produit qui peut être réparé relativement facilement.

Réparation: opération qui vise à remettre un produit en état de marche pour la même fonction afin d'allonger sa durée de vie (2).

Système embarqué: l'ajout d'un système composé d'un ordinateur et d'un logiciel sur un produit dans le but d'accomplir une ou des fonction(s) précise(s) et de piloter le produit (40).